

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2863

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Aureus Capital S.a r.l.	137424	IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenana-	
Backstreets S.A.	137386	lyse S.A.	137382
Barclays Leto Investments S.à r.l.	137385	Immobilière Les Remparts S.A.	137380
Barclays Luxembourg USD Holdings S.à		Immobilière Matheysberg S.A.	137382
r.l.	137387	Immo Perfect S.à r.l.	137384
Batina	137388	Im Werth S.A.	137378
Battersea Holding S.A.	137386	Intorel S.à r.l.	137384
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	137387	IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S.	
B-Cars S.à r.l.	137386	à r.l.	137380
Belinda S.A.	137388	IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S.	
Bibo S.A.	137383	à r.l.	137382
Biochar S.A.	137388	IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S.	
Biron S.à r.l.	137383	à r.l.	137381
Brain & More S.A.	137387	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	137393
Brandbev S.à r.l.	137387	JTG Trading S.à r.l.	137389
Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à r.l.		JTG WWL S.à r.l.	137389
.....	137386	Kgbdeals Luxembourg S.à r.l.	137390
Broadstreet International Partners S.à r.l.		Lapithus Management S.à r.l.	137381
.....	137385	LogAxes Austria II S.à r.l.	137379
Broadstreet Mexico S.à r.l.	137388	Logicor (Curve) MK S.à r.l.	137379
B&W PGG Luxembourg Holdings	137385	LRP 1 S.à r.l.	137380
Cardiff Lux S.à r.l.	137411	Luxury Trade S.A.	137379
Cedar Partners S.A.	137383	Madison CF Luxembourg S.à r.l.	137390
Centurion Group S.à r.l.	137407	Markio S.A.	137389
Cespedes S.A.	137394	Marotiri Investments S.à r.l.	137380
CIM Vision S.A.	137384	Meridian Funding 2014-1 S.à r.l.	137389
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à		Mobile i3 S.A.	137381
r.l.	137384	Noafly S.A.	137391
DLK Holdings S.à r.l.	137401	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	
Eircom Holdco S.A.	137397	137378
Hudson Luxembourg S.A.	137379	Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l.	137378
Icar S.à r.l.	137382		

Im Werth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.902.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128692/17.

(140145305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.680.656,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 86.167.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique en date du 26 mars 2014, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été renouvelé pour un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2015.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 juin 2014, l'assemblée prend note de la démission de Mme Elisabeth Kampa au 30 avril 2014 et décide de nommer Mr Claude Dumais, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, en tant que Gérant à partir du 1^{er} mai 2014 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 14 août 2014.

Pierre Margue.

Référence de publication: 2014130312/18.

(140147235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.669.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 6 juin 2013, sous le numéro L130090401.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2014130331/19.

(140147484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Logicor (Curve) MK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.946.

Die koordinierte Satzung vom 30/07/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 12/08/2014.
Me Cosita Delvaux
Notar

Référence de publication: 2014128764/12.

(140146131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Luxury Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.772.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2014

Est nommé administrateur de catégorie A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

Monsieur Nicola BIONDO, né le 2 avril 1973 à Treviso (Italy), demeurant au 22/B Viale Brigata Treviso, I-31100 Treviso
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014128795/13.

(140145917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.735.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 4 août 2014, que PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
A Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128765/14.

(140145742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 36.981.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 416 du 4 novembre 1991.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUDSON LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2014128664/15.

(140145381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

LRP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 185.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128784/10.

(140145883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Marotiri Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 184.179.

Veillez prendre note que Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 25 juillet 2014.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour Marotiri Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014128799/13.

(140145389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.016.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Iroko Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager B

Référence de publication: 2014128719/14.

(140145517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 54.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128703/17.

(140145302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Lapithus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128760/10.

(140145585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.016.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Iroko Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager B

Référence de publication: 2014128720/14.

(140145521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Mobile i3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.266.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2014

1. Madame Virginie Edith Nadine Dohogne a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A.
2. Monsieur Douwe Hendrick Jacob Terpstra a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat d'administrateur de classe C.
4. Monsieur Joel Cardenas San Martin a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A.
5. Madame Ruth Eloise Beneby administrateur de sociétés, née le 12 janvier 1966 à New Providence (Bahamas), demeurant professionnellement à c/o BVC Services Ltd., The Bahamas Financial Centre, 2^{ème} étage, Charlotte & Shirley Streets, Nassau, Bahamas, a été nommée comme administrateur de classe A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
6. Madame Helle Nymann Dueholm, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1960 à Esbjerg (Danemark), demeurant professionnellement à c/o BRC SARL, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée comme administrateur de classe A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
7. Madame Veronica Allende Serra, administrateur de sociétés, née le 30 mai 1969 à Santiago (Chili), demeurant professionnellement à Av. Morumbi 1,700, Morumbi, 05698-900 Sao Paulo - SP, Brésil, a été nommée comme administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
8. Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né le 3 mars 1978 à Bilabo (Espagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert, a été nommée comme administrateur de classe C jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mobile i3 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014128803/30.

(140145880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R.C.S. Luxembourg B 138.254.

—
Ausserordentliche Verwaltungsratsversammlung vom 08. März 2014

1. Herr Alexander Nathem hat sein Amt im Verwaltungsrat niedergelegt. Dem Gesuch wird entsprochen und Herr Alexander Nathem scheidet aus dem Verwaltungsrat aus.

Wasserbillig, den 08. März 2014.

Aelita Bedina.

Référence de publication: 2014128690/11.

(140145333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Icar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue de Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 101.121.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2543 Luxembourg, le 12 août 2014.

Monsieur Zupanowski Robert

Gérant

Référence de publication: 2014128687/12.

(140145551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.016.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Iroko Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager B

Référence de publication: 2014128721/14.

(140145523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 54.864.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128704/17.

(140145301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Cedar Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 26 mai 2014, les décisions suivantes ont été prises:

1. D'accepter la démission d'Alter Audit S.à r.l. en sa qualité de commissaire.
2. De nommer jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2019:

Commissaire:

HRT Révision, société anonyme immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 238, ayant son siège 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014129249/15.

(140146511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.255.

EXTRAIT

En date du 12 août 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Madame Erika Vitkute, avec adresse professionnelle au 14, Leukonikou Street, flat 301, 2323 Nicosia, Chypre, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 23 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée
- Madame Alkmini Pantazi, avec adresse professionnelle au Othonos 10, flat 202, 2314 Lakatamia, Chypre, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 16 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129217/16.

(140146474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Bibo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 95.591.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 juillet 2014

L'actionnaire unique nomme comme administrateur pour une durée de 4 ans:

- Madame Francine Odette Motte, née le 12/06/1952 à Haine-Saint-Paul (B) et demeurant avenue Zenobe Gramme 25, B-1030 Schaerleck;
 - Michel Henri Putterie, né le 14/08/1953 à Bruxelles (B) et demeurant avenue des Armures, 85, B-1190 Forest.
- Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'actionnaire unique donne son autorisation au conseil d'administration pour nommer administrateur pour une durée de quatre ans Monsieur Jacques Deman demeurant 1, Chemin de la Maison du Roi à B-1380 Lasnes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 30 juillet 2014

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer administrateur-délégué de la société Monsieur Jacques Deman, né le 26/12/1941 à Schaerbeek (B), demeurant 1, Chemin de la Maison du Roi à B-1380 Lasnes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014129212/23.

(140147069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Immo Perfect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.620.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128698/9.

(140145782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Intorel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 89.372.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128714/9.

(140145781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.

TMF Administrative Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

- / Signature

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2014129255/14.

(140147037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

CIM Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.381.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 juillet 2014 que:

- le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Urbany est renouvelé pour une durée de cinq ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 31 juillet 2014 que:

- le mandat de réviseur d'entreprises agréé occupé par la société de BDO Audit S.A. arrivé à échéance, n'est pas renouvelé.

- La société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 25.797 est nommée commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014129269/22.

(140146231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Broadstreet International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.415.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129196/10.

(140146224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Barclays Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.835,32.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.218.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129184/17.

(140146260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

B&W PGG Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.100.677,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 164.689.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 6 août 2014

En date du 6 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Philippe Salpetier, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 août 2014; et
- Monsieur Patrick Moinet, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 août 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de type B de la Société:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 6 août 2014 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 6 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 6 août 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur David S. Black, gérant de type A

Monsieur Andrej Grossmann, gérant de type B

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de type B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Diamond Power International, Inc.

Référence de publication: 2014129166/27.

(140146997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

B-Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 3, rue Ferrer.
R.C.S. Luxembourg B 182.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129167/9.

(140146181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Backstreets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014129168/11.

(140146475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.112.

Décision de l'associée unique de la société «Brasserie - Pizzeria An Der Flébour S.à r.l.» du 15 juillet 2014 à Baschleiden

L'associée unique a pris la résolution suivante:

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc DIJOU de son poste de «gérant technique» avec effet à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

L'associée unique

Référence de publication: 2014129195/13.

(140146288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Battersea Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.567.

En date du 12 août 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Mr. Khoon Ho KUOK, au poste d'Administrateur de classe A, jusqu'au 20 août 2020, avec effet au 20 août 2014;

- Réélection de Mr. Man Shing LUI, au poste d'Administrateur de classe A Président du Conseil d'Administration, jusqu'au 20 août 2020, avec effet au 20 août 2014;

- Réélection de Manacor (Luxembourg) S.A., au poste d'Administrateur de classe B, jusqu'au 20 août 2020, avec effet au 20 août 2014;

- Réélection de Fides (Luxembourg) SA, au poste d'Administrateur de classe B, jusqu'au 20 août 2020, avec effet au 20 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BATTERSEA HOLDING S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014129201/21.

(140146786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Brain & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129228/10.

(140146823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 80.984.

EXTRAIT

La société a pris note de la démission du gérant Monsieur Richard Neumann avec date effet 13/08/2014.

Pour extrait conforme
Munsbach.

Référence de publication: 2014129194/11.

(140146758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.324.937,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 12 août 2014

L'Associé unique a décidé de nommer Michael Kennan, Consultant, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Chalop, L-1324 Luxembourg, en tant que Gérant A avec effet au 6 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Mariana Verissimo
Mandataire

Référence de publication: 2014129190/15.

(140147003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 909.834,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
David Fail
Gérant

Référence de publication: 2014129189/18.

(140146982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Broadstreet Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.471.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129197/10.

(140146707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Belinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.139.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 11 août 2014:

- reconduction des mandats des administrateurs pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129208/13.

(140146640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juin 2014

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale a été informée de la démission avec effet immédiat du mandat de Commissaire de Monsieur Jean-Pierre KESY.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement avec même effet, la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Pour BIOCHAR S.A.

Référence de publication: 2014129213/15.

(140146620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Batina, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.
R.C.S. Luxembourg B 157.296.

L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée BATINA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés - Greffe du Tribunal d'Instance de Thionville (5753) en France, sous le numéro d'immatriculation: 501 804 041, a pris les résolutions suivantes la concernant:

- Acter la démission de la fonction de gérant de Monsieur Chérif DERGUIANI.
- Nommer aux fonctions de gérant, Monsieur FERREIRA AMADO Marco Dinis, né le 30 mars 1984 à Sé Nova, Coimbra (Portugal) et demeurant à L-4810 RODANGE, 69, rue du Clopp.

Fait à TÉTANGE, le 18 juillet 2014.

S. SKRIJELJ née HUMEROVIC / Marco Dinis Ferreira Amado
Associé unique / -

Référence de publication: 2014129200/16.

(140146145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

JTG Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 162.528.

Les comptes annuels au 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128731/9.

(140145807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

JTG WWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 162.329.

Les comptes annuels au 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128733/9.

(140145805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Meridian Funding 2014-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 30 Avril 2014 que l'associé unique de la Société, PAN European Finance II Sarl, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 500 parts sociales, à «Bahri Jawwi Private Foundation» constituée selon la loi de Curaçao, une fondation privée ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Willemstad, Curaçao.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 Avril 2014.

Référence de publication: 2014129600/14.

(140147045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Markio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.634.

Il résulte de courriers adressés à la société que:

- le siège du commissaire aux comptes à savoir LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) a changé et se trouve désormais au 15-17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

- l'adresse de Madame Sandra MARCHIORI, employée privée, a changé et est désormais: 4, Am Pesch, L-9660 Insensborn.

Il résulte de l'assemblée générale du 30 juillet 2014 que:

- le mandat des trois administrateurs à savoir M. Henri MARCHIORI, employé privé, demeurant au 26, rue Principale, L-8814 BIGONVILLE, Madame Vanessa MARCHIORI, employé privée, demeurant au 26, rue Principale, L-8814 BIGONVILLE et Madame Sandra MARCHIORI, employée privée, demeurant au 4, Am Pesch, L-9660 Insensborn, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019;

- le mandat du commissaire aux comptes à savoir LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527), avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume jusqu' à l'assemblée statutaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henri MARCHIORI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014129611/22.

(140146170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Madison CF Luxembourg S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kgbdeals Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.060.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Madison CF Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, registered with the State of Delaware under number 5300548, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed “ne varietur” by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Kgbdeals Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 168.060, incorporated by a deed of Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) on March 29, 2012, published in the Mé-morial C, Recueils des Sociétés et Associations on May 22, 2012 under number 1270 (the “Company”).

Said appearing party, represented as above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the Company’s name;

2. Any other Business.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

Sole resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the name of the Company from “Kgbdeals Luxembourg S.à r.l.” to “Madison CF Luxembourg S.à r.l.”.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille quatorze, le quatre août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madison CF Holdings, Inc., une société à responsabilité limitée soumise à la législation du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, et enregistrée au Registre du Commerce de l’Etat du Delaware sous le numéro 5300548,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant est l’actionnaire unique de Kgbdeals Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, im-matriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.060, constitué par acte de Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 mars 2012, publié au Mé-morial C, Recueils des Sociétés et Associations le 22 mai 2012, sous le numéro 1270 (la «Société»).

Le comparant prénommé, représenté comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:
I Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société;

2. Divers.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier le nom de la Société de «Kgbdeals Luxembourg S.à r.l.» à «Madison CF Luxembourg S.à r.l.».

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 06 août 2014. Relation: EAC/2014/10848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014128740/75.

(140145414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Noafly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.383.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Noafly S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on March 28, 2013, published on May 30, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1273 page 61058, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 176.383.

The meeting is chaired by Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, employee, both residing professionally Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares he owns is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 310 (three hundred ten) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by EUR 229,000.00 (two hundred twenty nine thousand euro) and to raise it from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty one thousand euro) to EUR 260,000.00 (two hundred sixty thousand euro) by the creation and issuance of 2,290 (two thousand two hundred ninety) new shares;

2) To amend article 5.1 of the Articles of Association;

3) To accept the resignations of Katia Doucet and Yorik Pelhate as category B directors of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the share capital of the Company by EUR 229,000.00 (two hundred twenty nine thousand euro) and to raise it from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty one thousand euro) to EUR 260,000.00 (two hundred sixty thousand euro) by the creation and issuance of 2,290 (two thousand two hundred ninety) new shares of EUR 100.00 (one hundred euro) each.

Subscription - Payment

The sole shareholder, Mickael Cohen, with private address at 10, rue Ernest Deloison, F-92200 Neuilly sur Seine, France, declares to subscribe for all new shares for a total subscription price of EUR 229,000.00 (two hundred twenty nine thousand euro) and to fully pay them by a contribution in cash. This amount is at the disposal of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5.1 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at EUR 260,000.00 (two hundred sixty thousand euro), represented by 2,600 (two thousand six hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 100.00 (one hundred euro) each.”

Third resolution:

The Meeting decides to accept the resignation of Katia Doucet and Yorik Pelhate as category B directors of the Company as of July 17, 2014 and to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,900.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "Noafly S.A.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.383, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 1273 page 61058.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée, demeurant tous deux professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. - L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. - L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

1) Augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 229.000,00 (deux cent vingt-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 260.000,00 (deux cent soixante mille euros) par la création et l'émission de 2.290 (deux mille deux cent quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions;

2) Modifier l'article 5.1 des statuts;

3) Accepter les démissions de Katia Doucet et Yorik Pelhate en tant qu'administrateurs de classe B de la Société.
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 229.000,00 (deux cent vingt-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 260.000,00 (deux cent soixante mille euros) par la création et l'émission de 2.290 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, Mickael Cohen, résidant au 10, rue Ernest Deloison, F-92200 Neuilly sur Seine, France, déclare souscrire à toutes les nouvelles actions pour un prix de souscription total de EUR 229.000,00 (deux cent vingt-neuf mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire. Ce montant est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé EUR 260.000,00 (deux cent soixante mille euros), représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Katia Doucet et Yorik Pelhate en tant qu'administrateurs de classe B de la Société avec effet au 17 juillet 2014. L'assemblée décide également de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.900.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36377. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129645/119.

(140146619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan consolidé au 31 Août 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014129522/13.

(140146731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Cespedes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.493.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«Kale Services S.à r.l.» ayant son siège social au 34, Dernier Sol L-2543 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178.301), ici représentée par son gérant unique Monsieur Yannick KANTOR, demeurant au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de CESPEDES S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et la vente de ces participations. La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

La Société pourra exécuter toutes les opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également comme objet de donner des conseils en relation avec le développement commercial d'entreprises et la recherche de nouveaux clients pour ces entreprises.

La société pourra octroyer des crédits rémunérés ou non à ses actionnaires ou à des tiers.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un ayant-droit par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'Administrateur Unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les Statuts. Lorsque, dans les présents Statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "Administrateur Unique" ou "Conseil d'Administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération:

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites par la comparante «Kale Services S.à r.l.» prénommée, et entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration:

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de neuf cents euros (900,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

L'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique:

Monsieur Pierre PETIT, administrateur de société, né le 16 juin 1977 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Haydée ZEBALLOS FONTAINE, née le 29 juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 8A Boulevard de la Foire.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Y. KANTOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014129997/178.

(140147669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August,

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depository of the present deed

There appeared:

Elia ZORZETTI, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, acting as the representative of the board of directors (the Board) of Eircom Holdco S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 (the Company), pursuant to resolutions taken by the Board on July 31, 2014 (the Resolutions).

An extract of the minutes of the Resolutions, signed ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated April 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1442 dated June 9, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette on July 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2155 dated August 30, 2012 and most recently pursuant to two a deed of the undersigned notary dated 5 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued share capital of forty eight thousand fifty six Euro and twenty two cents (EUR 48,056.22) represented by fully paid up shares consisting of four million one hundred and ninety five thousand eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

III. Article 6 of the Articles provides as follows:

“ 6.1. The subscribed share capital is set at forty eight thousand fifty six Euro and twenty two cents (EUR 48,056.22) represented by fully paid up shares consisting of four million, one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each”.

6.1bis. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of nine hundred million one thousand Euro (EUR 900,001,000) which will consist in a maximum of:

- (i) ninety billion ninety thousand (90,000,090,000) Class A Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each; and
- (ii) ten thousand (10,000) Class C Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

6.2. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

The Board may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

6.3. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law."

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy nine Euro and seventy three cents (EUR 979.73) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of forty eight thousand and fifty six Euro and twenty two cents (EUR 48,056.22), represented by fully paid up shares consisting of four million one hundred and ninety five thousand eight hundred and twenty-eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, to forty nine thousand thirty five Euro and ninety five cents (49,035.95) by the creation and issuance of ninety seven thousand nine hundred and seventy three (97,973) new Class A Shares of the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Share Issue).

(b) authorise any employee of TMF Luxembourg S.A., having his/her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- fifty two thousand seven hundred thirty two (52,732) Class A shares by Arrowgrass Investments S.à r.l.
- ten thousand nine hundred eighty seven (10,987) Class A shares by Arrowgrass Special Situations S.à r.l.
- ten thousand one hundred three (10,103) Class A shares by Cairn CLO I B.V.
- thirteen thousand four hundred eighty nine (13,489) Class A shares by Cairn CLO II B.V.
- ten thousand six hundred sixty two (10,662) Class A shares by Oceanwood Opportunities Master Fund.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in cash in a total amount of of nine hundred seventy nine Euro and seventy three cents (EUR 979.73) made by the above subscriber, as approved by the Resolution.

The new shares issued pursuant to the Resolution were issued as of July 31, 2014.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

" **6.1.** The subscribed share capital is set at forty nine thousand thirty five Euro and ninety-five cents (49,035.95) represented by fully paid up shares consisting of four million two hundred ninety three thousand eight hundred one (4,293,801) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred nine thousand seven hundred ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

Elia ZORZETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg 46A, Avenue J.F. Kennedy, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462 (la Société), en vertu de la décision prise par le Conseil le 31 juillet 2014 (la Décision).

Un extrait des procès-verbaux de la Décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu de la Décision, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 9 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 30 août 2012 et pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant du 5 juin 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes d'euros (EUR 48.056,22) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-huit (4.195.828) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 6 des Statuts prévoit ce qui suit:

6.1. Le capital social souscrit est fixé à quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes d'euros (EUR 48.056,22) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-huit (4.195.828) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.1bis. En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé de neuf cents millions mille euros (EUR 900.001.000) qui sera composé au maximum de:

(i) quatre-vingt-dix milliards quatre-vingt-dix mille (90.000.090.000) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(ii) dix mille (10.000) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.2. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances contre la Société ou de toute autre manière (y compris l'émission et/ou l'exercice de Warrants que la Société peut émettre) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

Le Conseil peut déléguer à une personne valablement mandatée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises dans le cadre du capital autorisé.

6.3. Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.»

IV. Le Conseil, conformément à la Décision, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-dix-neuf euro et soixante-treize centimes d'euros (EUR 979,73) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes d'euros (EUR 48.056,22) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-huit (4.195.828) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à quarante-neuf mille trente-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (EUR 49.035,95) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-treize (97.973) nouvelles Actions de Classe A de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'Emission d'Actions);

(b) d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg S.A., dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été souscrite comme suit:

- cinquante-deux mille sept cent trente-deux (52.732) Actions de Class A par Arrowgras Investments S.à r.l.
- dix mille neuf cent quatre-vingt-sept (10,987) Actions de Class A par Arrowgrass Special Situations S.à r.l.
- dix mille cent trois (10,103) Actions de Class A par Cairn CLO I B.V.
- treize mille quatre cent quatre-vingt-neuf (13,489) Actions de Class A par Cairn CLO II B.V.
- dix mille six cent soixante-deux (10,662) Actions de Classe A par Oceanwood Opportunities Master Fund.

L'Emission d'Actions a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 979,73) de fait par le souscripteur ci-dessus, conformément à la Décision.

Les nouvelles actions émises en vertu de la Décision ont été émises à compter du 31 juillet 2014.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-neuf mille trente-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (EUR 49.035,95) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent et une (4.293.801) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: E. ZORZETTI, P. DECKER.

Enregistré à Diekirch, le 12 août 2014. Relation: DIE/2014/10255. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130033/200.

(140147671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

DLK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.544.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DLK Group Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Mathieu Giroto, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 August 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DLK Holdings S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DLK Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (€12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an

undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.00 am CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euros)
DLK Group Holdings S.à r.l.	12,500	€ 12,500.-
Total:	12,500	€ 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jorrit Crompvoets, manager, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Jan Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DLK Group Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 8 août 2014 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DLK Holdings S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DLK Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres euros (12.500.-€) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} Janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Euros)
DLK Group Holdings S.à r.l.	12.500	€ 12.500.-
Total:	12.500	€ 12.500.-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jorrit Cromptoets, gérant, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jan Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Girotto, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/38083. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131181/344.

(140148997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Centurion Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.494.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Centurion Group Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Centurion Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 11, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is hereby represented by Peggy Simon, residing professionally in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 112,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-), by way of issuance of eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class B shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class C shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class D shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class E shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class F shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class G shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class H shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class I shares and eleven thousand two hundred fifty (11,250) class J shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares having a par value of one Pound Sterling (GBP

1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of forty-seven million two hundred ninety thousand nine hundred ten (47,290,910) shares (the Shares) it holds in the share capital of Centurion Acquisition Limited, a company incorporated and registered in Scotland with company number SC435504 whose registered office is at Blackwood House, Union Grove Lane, Aberdeen AB10 6XU (Centurion), having an aggregate fair market value of fifty-two million twenty thousand Pounds Sterling (GBP 52,020,000.-).

The contribution value of the Contribution in Kind amounts to fifty-two million twenty thousand Pounds Sterling (GBP 52,020,000.-) (the Contribution Value) and shall be allocated as follow:

i. An amount of one hundred twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 112,500.-) to the share capital account of the Company and;

ii. an amount of fifty-one million nine hundred seven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 51,907,500.-) to the share premium account of the Company.

The Contribution Value has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of the Shares;
2. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. the Shares are fully paid-up;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
6. according to applicable laws, the articles of association of Centurion and other organizational documents as amended, the Shares are freely transferable;
7. all formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, and any consents required from any third parties or authorities have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the Contribution in Kind is valued at fifty-two million twenty thousand Pounds Sterling (GBP 52,020,000.-) (the Contribution Value) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company. This Contribution Value is determined as follows:
 - a. the aggregate fair market value of the Shares being fifty-two million twenty thousand Pounds Sterling (GBP 52,020,000.-).
10. in the event that any additional formalities and/or transactions are required to be effected in connection with the contribution of the Shares after the date of this certificate, the Sole Shareholder warrants to the Company that the above statements shall remain correct until and including such time as these formalities and transactions are effected.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“

5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) redeemable shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each all of which are fully paid up divided into ten (10) classes, as follows:

- (i) Twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the A Shares),
- (ii) Twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the B Shares),
- (iii) Twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the C Shares),
- (iv) Twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the D Shares),
- (v) Twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the E Shares),
- (vi) Twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the F Shares),
- (vii) Twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the G Shares),
- (viii) Twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the H Shares),
- (ix) Twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the I Shares),

(x) Twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the J Shares), together referred to as the Shares and having such rights and features as set out in the Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour d'août.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu

Centurion Group Limited, une société (company limited by shares) constituée en vertu des lois de l'île Caïmans, dont le siège social est établi au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglard House, Grand Cayman, KY1-1104, l'île Caïmans (l'Associé Unique), étant l'associé unique de Centurion Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 août 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, de résidence professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société par un montant de cent douze mille cinq cents livres sterling (GBP 112.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 125.000,-), par voie d'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe C, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe D, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe E, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe F, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe G, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe H, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe I et onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ces faits,

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent dix (47.290.910) actions (les Actions) qu'il détient dans le capital social de Centurion Acquisition Limited, une société

constituée et immatriculée en Écosse sous le numéro de société SC435504 et dont le siège social est établi au Blackwood House, Union Grove Lane, Aberdeen AB10 6XU (Centurion), ayant une valeur de marché totale de cinquante-deux millions vingt mille livres sterling (GBP 52.020.000,-).

La valeur contributive de l'Apport en Nature s'élève à cinquante-deux millions vingt mille livres sterling (GBP 52.020.000,-). (La Valeur Contributive) et sera affectée comme suit:

i. Un montant de cent douze mille cinq cents livres sterling (GBP 112.500,-) au compte de capital social de la Société et;

ii. Un montant de cinquante et un millions neuf cent sept mille cinq cents livres sterling (GBP 51.907.500,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La Valeur Contributive a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant essentiellement que:

1. L'Associé Unique est l'unique détenteur et le bénéficiaire économique des Actions;
2. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions et possède le droit de disposer des Actions;
3. Les Actions sont entièrement libérées;
4. Les Actions ne sont soumises à aucun gage ou nantissement, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou nantissement sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. Selon les lois applicables, les statuts de Centurion et tout autre document organisationnel tel que modifié, les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises dans toute juridiction concernée en lien avec l'apport en nature des Actions à la Société, et tout consentement requis de toute tierce partie ou autorité, ont été effectués ou seront effectués dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans les juridictions concernées dans le cadre de l'apport en nature des Actions à la Société, ont été obtenues;
9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, l'Apport en Nature est estimé à cinquante-deux millions vingt mille livres sterling (GBP 52.020.000,-) (la Valeur Contributive) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. Cette Valeur Contributive est déterminée comme suit:
 - a. La valeur de marché totale des Actions étant de cinquante-deux millions vingt mille livres sterling (GBP 52.020.000,-).
10. Dans le cas où des formalités supplémentaires et/ou transactions devaient être effectués en relation avec l'apport des Actions après la date de ce certificat, l'Associé Unique garantit à la Société que les déclarations ci-dessus resteront correctes jusqu'à ce que ces formalités et les transactions soient effectuées.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées divisées en dix (10) classes, comme suit:

- (i) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A),
- (ii) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B),
- (iii) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C),
- (iv) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (les Parts Sociales D),
- (v) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales E),
- (vi) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (les Parts Sociales F),
- (vii) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (les Parts Sociales G),
- (viii) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (les Parts Sociales H),
- (ix) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (les Parts Sociales I),
- (x) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J (les Parts Sociales J),

désignées ensemble comme les Parts Sociales et ayant les droits et caractéristiques tels que fixés dans les Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide d'autoriser et d'octroyer pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 août 2014. Relation: ECH/2014/1529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130511/221.

(140148369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cardiff Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.514.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of August.

Before us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 173.174 with a share capital of twelve thousand five hundred ninety euros (EUR 12,590.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on August 5, 2014.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Cardiff Lux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 12,510.-) and is represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares) and (ii) ten (10) redeemable shares (the Redeemable Shares) all in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (the A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****12.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Transitional provision

19. The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder subscribes to twelve thousand five hundred ten (12,510) shares in registered form as follows:

- The twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-); and

- The ten (10.-) redeemable shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-);

The amount of twelve thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 12,510.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr. Yves BARTHELIS, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mr. Romain DELVERT, born on June 26th, 1973, in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Mark TERRY, born on January 10th, 1977, in Arawa, Papua New Guinea, residing professionally at Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GB-W1J 6DB London.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at request of the above appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day stated above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consoeur dûment empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte,

A COMPARU

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173174, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12.590.-) (l'Associé Unique),

représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 août 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Cardiff Lux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout

autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 12.510,-) est représenté par (i) douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) dix (10) parts sociales remboursables toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Remboursables) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata et sur base pari passu, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le

conseil de gérance ait/aient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Remboursables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

19. Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique souscrit à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales sous forme nominative comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-);

- Dix (10) parts sociales remboursables, chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-);

Le montant de douze mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 12.510,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

Sont nommés Gérants B:

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973, à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- M. Mark TERRY, né le 10 janvier 1977 à Arawa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant professionnellement au Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GB-W1J 6DB Londres.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 août 2014. LAC/2014/37751. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130509/685.

(140148110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Aureus Capital S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.996.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Achim JUNG, Bankkaufmann, geboren in Merzig (Saar) (Bundesrepublik Deutschland), am 13. Juli 1965, beruflich wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beige-bogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Aureus Capital S.à r.l.“, mit Sitz in L-1912 Luxemburg, 96, rue de Grünwald, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 170996, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 19. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2309 vom 17. September 2012;

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves, zu verlegen und dementsprechend Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg). Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Statutenabänderungen zu fassen ist, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.“

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen die Berufsanschrift des Alleingesellschafters und Geschäftsführers, Herrn Achim JUNG, beim Handels- und Firmenregister abzuändern wie hiervor angegeben.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014 LAC/2014/35786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130444/48.

(140148179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.